

**STAFF UNION BULLETIN**  
**BULLETIN DU SYNDICAT**  
**BOLETIN DEL SINDICATO**



18 septembre 2009

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**  
**PREMIÈRE SESSION**

26 février 2009

***Compte rendu des décisions***

Sur proposition du Président du Comité du Syndicat, l'Assemblée observe une minute de silence en hommage à M. Mario Tavelli, ancien membre du Comité et Secrétaire exécutif de la Section des Anciens depuis de nombreuses années, qui est décédé récemment.

**1. Election du Président de l'Assemblée générale**

Sur proposition d'un membre du Syndicat, Carmen Sottas est élue par acclamations Présidente de l'Assemblée.

**2. Adoption de l'ordre du jour** (doc. SU/AGM/2009/1/D.1)

La Présidente remercie l'Assemblée pour l'honneur qui lui est fait et passe au point 2:  
*Adoption de l'ordre du jour.*

*L'ordre du jour est adopté par consensus sans modification.*

**3. Discussion sur le projet de programme et de stratégie future du Syndicat pour l'année 2009** (doc. SU/AGM/2009/1/D.2).

Le Président du Comité introduit le point 3 de l'ordre du jour en présentant les objectifs et résultats que le Comité souhaite atteindre dans les différents domaines d'activités du Syndicat. Par rapport aux précédentes années, la structure du projet de programme a été modifiée: dans une première partie sont présentés trois domaines d'action prioritaire (liberté syndicale et droit à la négociation collective au BIT, recrutement et sélection, et contrats précaires); la deuxième partie du document énumère les objectifs dans les autres domaines d'action régulière du Syndicat; enfin, la troisième partie est consacrée aux moyens d'action du Syndicat.

Plusieurs membres commentent le projet de programme ou demandent des précisions, en mettant l'accent sur certaines préoccupations, et plus particulièrement sur les questions suivantes: le recrutement du conseiller juridique du Syndicat; le suivi donné aux conclusions du *Review Panel* en matière de recrutement et de sélection; le réexamen de la structure extérieure du terrain; les emplois précaires au BIT; la situation du personnel de la coopération technique; le 90<sup>e</sup> anniversaire de l'OIT; les questions de sécurité.

Les membres titulaires régionaux du Comité présentent également la situation particulière de leurs régions respectives. Les thèmes mentionnés comprennent notamment les points suivants:

Amériques: méthode de calcul des salaires des services généraux; réexamen de la structure extérieure du Bureau; recrutement et sélection.

Afrique: classification; nécessité pour le BIT d'être un modèle en matière de gestion des ressources humaines; sécurité; précarité; gestion des fonds de formation.

Asie: réexamen de la structure extérieure du Bureau; classification des postes GS et NO; utilisation des fonds de formation; évaluations de travail; pourvoi de postes à un grade inférieur au grade normal; situation du personnel de la coopération technique.

Europe et Etats arabes: contrats précaires; titularisations; promotions personnelles; classification; possibilités de développement de la carrière pour les GS et les NOs; besoins de formation; impact de la crise sur les salaires du personnel local et insécurité en matière d'emploi; besoins de formation des représentants syndicaux; réexamen de la structure extérieure du Bureau.

Centre de Turin: congé parental; politique en matière d'éthique; négociations en cours sur le harcèlement au travail.

Au point V de la deuxième partie, un membre propose d'ajouter un point formulé comme suit: «Appuyer les efforts visant à amender les dispositions des statuts de la Caisse concernant le Comité de gestion de la CAPS, afin d'assurer la réalisation de ces objectifs». Cette proposition est appuyée par un autre membre. Un membre, tout en exprimant son mécontentement au sujet du fonctionnement de la Caisse, souligne qu'il faut critiquer avant tout l'Administration qui ne fournit pas des informations suffisantes au Comité de gestion pour lui permettre de prendre ses décisions.

Cet amendement est adopté par consensus.

*Le projet de programme et de stratégie future du Syndicat pour 2009 est adopté, tel qu'amendé, par consensus.*

#### **4. Suivi des résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale annuelle du Syndicat en octobre 2008**

Le Président du Comité explique les différentes actions entreprises par le Syndicat pour mettre en œuvre ces deux résolutions, et notamment: plusieurs rencontres avec un membre du Cabinet du Directeur général; réunion avec le Directeur général le 19 février 2009; avis juridique préparé par Bernard Gernigon, ancien chef du Service de la liberté syndicale, sur la question du recrutement du conseiller juridique du Syndicat; information des groupes employeurs et travailleurs du Conseil d'administration.

Le Directeur général a reconnu le droit du Syndicat de recruter un conseiller juridique et a estimé que la question posée était celle de son statut. Le Syndicat proposera la constitution d'un groupe de travail chargé de proposer des solutions aux questions juridiques qui se posent, dans un délai déterminé. A défaut d'accord, le Syndicat entamera une procédure juridique pour faire reconnaître ses droits. Sur la question de la négociation collective, le Directeur général a indiqué que les mandants demandaient au Bureau d'introduire des changements et de réorienter le travail du BIT, et que toutes les questions ne pouvaient pas faire l'objet de discussions avec le Syndicat. Les membres du Bureau du Comité présents lors de cette réunion ont souligné que le Syndicat ne souhaitait pas faire de la cogestion mais voulait être consulté sur les questions ayant un impact sur

le personnel (réexamen de la structure extérieure du Bureau, mise en œuvre de la Déclaration de 2008, etc.).

Plusieurs membres insistent sur la nécessité pour le Syndicat d'être plus fermes sur ces deux sujets et, s'agissant du recrutement du conseiller juridique, de fixer un délai au-delà duquel une action juridique sera entreprise, afin de contrer la stratégie d'atermoisement de l'Administration.

**5. Adoption du budget pour l'exercice financier 2009** (doc. SU/AGM/2009/1/D.3)

La Secrétaire générale du Comité présente le projet de budget pour l'exercice financier 2009 en précisant qu'un effort de maîtrise budgétaire a été entrepris par le Comité. Il est proposé d'augmenter le salaire du conseiller juridique du Syndicat selon l'échelon du grade P3 correspondant à son ancienneté. Par ailleurs, compte tenu de la présence permanente d'un conseiller juridique, une réflexion pourrait être menée sur la possibilité de supprimer l'obligation de verser 5% des contributions au fonds d'action juridique, actuellement prévue par l'article 33 des Statuts.

Plusieurs membres demandent des précisions sur le projet de budget. Un membre demande que le budget attribué aux régions soit augmenté.

La Présidente de l'Assemblée soumet le projet de budget au vote.

*Le projet de budget pour l'exercice financier 2009 a été adopté à l'unanimité des voix.*

**6. Divers**

Aucune question n'est soulevée sous «divers».

Après les remerciements d'usage, la Présidente clôt les travaux de la première session de l'Assemblée générale annuelle 2009.

**La séance est levée à 16h30**

---